

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de GRANDVILLIERS

MAIRIE DE SAINT-GERMER DE FLY

60850 - SAINT-GERMER DE FLY



☎ : 03.44.82.50.15.

Email : mairie-st-germer@wanadoo.fr



Le mercredi 19 mars 2025

**à 18h30 à la Mairie – Salle du Conseil
Municipal**

Sous la Présidence de Monsieur **LEVASSEUR Alain, Maire**

En présence de :

Madame AUBRY Denise, Monsieur LOISEAU Dominique,
Madame ALEXIS Nicole, Monsieur LEFEVERE Patrick,
Monsieur AUBE Patrice, Monsieur ROBERT Raymond,
Madame RENARD Marie-Sabine, Madame MAILLARD
Corinne, Monsieur LAMBILLOTTE Xavier, Madame DA
ROCHA Patricia, Madame DEMOLLIERE Ingrid, Monsieur
DELAPORTE David, Madame QUEULLE Elodie, Madame
LEVASSEUR Valérie, Monsieur FLAMENT Denis.

Pouvoirs :

Madame SAVREUX Aurélie a donné pouvoir Madame
Valérie LEVASSEUR.

Madame TOLU Sandrine a donné pouvoir Madame Denise
AUBRY.

✓ Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Madame Elodie GUEULLE, secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 février 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil Municipal en date du 12 février 2025.

✓ Approbation du Compte Financier Unique 2024 (Compte Administratif 2024 et Compte de Gestion 2024)

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents».

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

► Fonctionnement

DEPENSES = 1 951 068.77 €

RECETTES = 2 038 427.47 €

► Investissement

DEPENSES = 797 811.95 €

RECETTES = 631 004.30 €

Après s'être fait présenter le Budget de l'exercice considéré, il convient de délibérer sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal siège sous la présidence de Madame Denise AUBRY, doyenne d'âge de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

√ donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

√ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

√ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ Affectation du Résultat

Commune de ST GERMER DE FLY
 DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 EXERCICE : 2025
 AFFECTATION RESULTAT

Nombre de membres en exercice : 18
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 Votés : Contre : Pour :

Date de la convocation :
Séance du :

Le2025, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Denise AUBREY, Doyenne, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		192 868,16 €	731 346,67 €		- €	924 214,83 €
Opérations de l'exercice	1 951 068,77 €	2 038 427,50 €	797 811,95 €	631 004,30 €	2 748 880,72 €	2 669 431,80 €
Totaux	1 951 068,77 €	2 231 295,66 €	797 811,95 €	1 362 350,97 €	2 748 880,72 €	3 593 646,63 €
Résultat de clôture (=C-A)		280 226,89 €		564 539,02 €		844 765,91 €

Besoin de financement	au compte 001 investissement dépenses BP 2025	
Excédent de financement	au compte 001 investissement recettes BP 2025	
Restes à réaliser		42 340,00 €

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/VO et BP/O

Besoin de financement des restes à réaliser	252 737,00 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	311 802,02 €	
Excédent total de financement		311802.02 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	au compte 1068 investissement BP, avec émission titre de recette (ATTENTION MODIFIER INFO TIERS N°2393 = 01 == >26)	
	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2025	

- 3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

✓ Vote des Taxes 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose, comme vu lors de la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire du 05 mars 2025, de ne pas augmenter les taux et de les fixer comme suit :

	ANNEE 2022	ANNEE 2023	ANNEE 2024	ANNEE 2025
Taxe d'Habitation		17.43	17.43	
Taxe Foncière bâtie	42.69	42.69	42.69	
Taxe Foncière non bâtie	34.87	34.87	34.87	

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,


✓ vote les taxes pour l'année 2025 présentées ci-dessus.

✓ charge Monsieur le Maire de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

✓ **Vote des subventions aux associations 2025**

Monsieur le Maire rappelle la mise en place des plafonds pour chaque association ; le solde des comptes au 31 décembre de l'année n-1 ne devra pas excéder ces plafonds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 comme vu lors de la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire du 05 mars 2025 et comme ci-après :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS						
	PROPOSITIONS 2024	DECISIONS 2024	PLAFOND	PROPOSITIONS 2025	DECISIONS 2025	PLAFOND
ASSOCIATIONS – ARTICLE 65748						
Les Amis de l'Abbaye	500,00 €	500,00 €		500,00 €	500,00 €	
Amicale Bouliste	440,00 €	440,00 €	6 000,00 €	500,00 €	500,00 €	6 000,00 €
Club Amitié 3	850,00 €	850,00 €	6 000,00 €	850,00 €	850,00 €	6 000,00 €
Comité des Cheveux Blancs	N'EXISTE PLUS			N'EXISTE PLUS		
Comité des Fêtes	9 000,00 €	9 000,00 €	30 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	30 000,00 €
Country Fly	242,50 €	242,50 €	2 000,00 €	200,00 €	200,00 €	2 000,00 €
Jardins Familiaux	500,00 €	500,00 €	6 000,00 €	850,00 €	850,00 €	6 000,00 €
Taichichuan Qigong	150,00 €	150,00 €	6 000,00 €	150,00 €	150,00 €	6 000,00 €
Comité de Jumelage	2 000,00 €	2 000,00 €	30 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	30 000,00 €
Majorettes Colombes intercommunales	500,00 €	500,00 €	6 000,00 €	500,00 €	500,00 €	6 000,00 €
Société de Chasse	550,00 €	550,00 €	8 000,00 €	600,00 €	600,00 €	8 000,00 €
Sport Tonic	200,00 €	200,00 €	6 000,00 €	N'EXISTE PLUS		
U.M.R.A.C.	550,00 €	550,00 €	6 000,00 €	600,00 €	600,00 €	6 000,00 €
U.S.S.G.	4 100,00 €	4 100,00 €	30 000,00 €	4 300,00 €	4 300,00 €	30 000,00 €
Les Primaires Gérémarois	550,00 €	550,00 €	6 000,00 €	600,00 €	600,00 €	6 000,00 €
Les Voyages de la Guérison	150,00 €	150,00 €	6 000,00 €	N'EXISTE PLUS		
Les Restos du Cœur	320,00 €	320,00 €		CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2025		
Ligue contre le Cancer	320,00 €	320,00 €				
Secours Catholique	300,00 €	300,00 €				
Coopérative Ecole maternelle 5€ par enfants 73 enfants	330,00 €	330,00 €		365,00 €	365,00 €	
Coopérative Ecole maternelle 12€ par enfants 73 enfants	792,00 €	792,00 €		876,00 €	876,00 €	
Coopérative Ecole Primaire 5€ par enfants 102 enfants	535,00 €	535,00 €		510,00 €	510,00 €	
Coopérative Ecole Primaire 12€ par enfants 102 enfants	1 284,00 €	1 284,00 €		1 224,00 €	1 224,00 €	
CONSEIL MUNICIPAL DU 12.02.2025						
Les Restos du Cœur					320,00 €	
Ligue contre le Cancer					320,00 €	
Secours Catholique					320,00 €	
France Alzheimer					300,00 €	
Ecole Maternelle - Pojet Escrime					500,00 €	
TOTAL POUR LES ASSOCIATIONS	24 163,50 €	24 163,50 €		23 625,00 €	23 625,00 €	
PRIX – ARTICLE 65131						
Prix Rosière	600,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €	
TOTAL POUR LES PRIX	600,00 €	600,00 €		600,00 €	600,00 €	

✓ Comité de Jumelage – Participation à la rencontre Franco-Allemande

Compte tenu de l'augmentation du coût du bus pour aller en Allemagne et du coût de la réception des Allemands, il est proposé de payer les repas de nos amis Allemands lors de la réception de la soirée Franco-Allemande ainsi que les repas offerts aux français faisant familles d'accueil.

Cette nouvelle dépense sera imputée à l'article 6232 - Fêtes et Cérémonies.

Le Comité de Jumelage paiera les factures et la Commune lui remboursera les "gratuités" sur facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et impute les dépenses à l'article 6232 – Fêtes et Cérémonies – Budget 2025 et suivants.

✓ Vote des tarifs Communaux 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le montant des tarifs communaux valables à compter du 13 mars 2025 (ces tarifs ont été vu lors de la réunion du Débat d'Orientation Budgétaire du 05 mars 2025) et comme ci-après :

DROITS DE PLACE						
	2020	2021	2022	2023	2023	2024
	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES	POUR LES MOINS DE 3.5 TONNES
Parking de la Tour	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

PHOTOCOPIES						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Photocopie	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €	0,30 €

CIMETIERE						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Concession trentenaire	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Concession cinquantenaire	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €	320,00 €
Cinéraire trentenaire	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Cinéraire cinquantenaire	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
Columbarium	500.00 € (1)	500.00 € (1)	500.00 € (1)	500.00 € (1)	500.00 € (1)	500.00 € (1)
2 places - 15 ans		(1)		(1)		
Columbarium	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)
2 places - 25 ans		(1)		(1)		
Columbarium	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)	600.00 € (1)
3 places - 15 ans		(1)		(1)		
Columbarium	700.00 € (1)	700.00 € (1)	700.00 € (1)	700.00 € (1)	700.00 € (1)	700.00 € (1)
3 places - 25 ans		(1)		(1)		
Dispersion au Jardin du Souvenir	50.00 € (2)	50.00 € (2)	50.00 € (2)	50.00 € (2)	50.00 € (2)	50.00 € (2)
(plaque + dispersion)						

(1) Auquel s'ajoutent les frais de gravures de la porte

(2) Auquel s'ajoutent les frais de gravures des plaques

BROCANTE						
	2023		2024		2025	
Pour les particuliers et commerçants de Saint Germer de Fly	SANS VEHICULE	2,00 € le mètre	PARTICU -LIERS SANS VEHICULE	2,00 € le mètre	PARTICU -LIERS SANS VEHICULE	2,00 € le mètre
	AVEC VEHICULE	3,00 € le mètre	PARTICU -LIERS AVEC VEHICULE	3,00 € le mètre	PARTICU -LIERS AVEC VEHICULE	3,00 € le mètre
Pour les professionnels extérieurs	PROFES -SIONNELS AVEC VEHICULE	5,00 € le mètre	PROFES -SIONNELS AVEC VEHICULE	5,00 € le mètre	PROFES -SIONNELS AVEC VEHICULE	5,00 € le mètre
	FORFAIT ELECTRI -QUE POUR LA JOURNEE	5,00 €	FORFAIT ELECTRI -QUE POUR LA JOURNEE	5,00 €	FORFAIT ELECTRI -QUE POUR LA JOURNEE	5,00 €

SALLE DES FETES						
SAINT GERMER DE FLY						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Week-end	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	350,00 €	350,00 €
Vin d'honneur	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	175,00 €	175,00 €
Autres locations (sauf week-end)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	175,00 €	175,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
EXTERIEUR						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Week-end	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	450,00 €	450,00 €
Vin d'honneur	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	225,00 €	225,00 €
Week-end Associations de la C.C.P.B.	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	350,00 €	350,00 €
Autres locations (sauf week-end)	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €	225,00 €	225,00 €
Le couvert	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

SALLE SOCIOCULTURELLE

	LOCATION WEEK-END						LOCATION 1 JOURNEE WEEK-END			LOCATION 1 JOURNEE SEMAINE
	du vendredi 14 h au lundi 9 h						Comités d'Entreprise St Germer	Comités d'Entreprise hors commune	Comités d'Entreprise hors commune	Associations extérieures
	Habitants St Germer	Comités d'Entreprise St Germer	Associations St Germer	Habitants hors commune	Comités d'Entreprise hors commune	Associations extérieures				
Hall + salle 1 + Cuisine	500,00 €	500,00 €	500,00 €	900,00 €	900,00 €	500,00 €	900,00 €	500,00 €	500,00 €	1,00 €
Hall + salle 2 + Cuisine	500,00 €	500,00 €	500,00 €	900,00 €	900,00 €	500,00 €	900,00 €	500,00 €	500,00 €	1,00 €
Totalité salle	700,00 €	700,00 €	700,00 €	900,00 €	900,00 €	700,00 €	900,00 €	500,00 €	500,00 €	1,00 €
Vaisselle (le couvert)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Aux prix indiqués ci-dessus, il conviendra d'ajouter:

- * les charges de gaz (2,17 du m3)
- * les charges d'électricité (0,26 € kw)
- * les charges d'eau (7,80 le m3).

Un relevé des compteurs sera effectué lors des états des lieux de l'entrée et de la sortie

* Chaque association Géroquoise a droit à la 1ère location de l'année gratuite + 50% sur la seconde durant le 1^{er} et le 2ème trimestre

Attention : Priorité aux locations privées

* Le Comité des Fêtes peut utiliser la salle socioculturelle gratuitement toute l'année.

* Le ménage de la salle incombe aux loueurs

* Salle 1 = sans estrade

* Il sera demandé :

- * Salle 2 = avec estrade
- une attestation d'assurance,
- un chèque d'arrhes représentant 50 % du montant de la location (à l'ordre du Trésor Public)
- un chèque de caution de 2 000 € (à l'ordre du Trésor Public)

Pour les deux salles, les réservations effectuées pour des locations 2025 garderont l'ancien tarif. Par contre, les réservations faites en 2025 pour les locations 2026 prendront bien le nouveau tarif.

✓ Vote du Budget Primitif 2025 – Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025 - Commune comme suit :

► Fonctionnement

DEPENSES= 2 284 782.89 €

RECETTES= 2 284 782.89 €

► Investissement

DEPENSES= 1 455 439.91 €

RECETTES= 1 455 439.91 €

✓ Mise aux normes du terrain de football – Demande de subvention au Département

Le terrain de football doit être mis aux normes et notamment la main courante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✓ accepte les travaux de mises aux normes du terrain de football,

✓ accepte de demander une subvention au taux communal de 33% auprès du Conseil Départemental, sur la base de l'estimation de la société ALTRAD MEFRAN pour un montant de 55 480.00 € H.T., soit 66 576.00 € T.T.C.,

10/01/2025

Dimitri GEST
14 rue du Moulin
80540 FLUY
07 88 30 62 26
dgest@altrad.com



Mefran
Collectivités

MAIRIE DE SAINT GERMER
DE FLY

Adresse de livraison :

Tél et nom de la personne à contacter :

DEVIS FOOT USSG

Comme convenu, nous vous remercions de votre demande et vous prions de trouver ci après notre meilleure offre de prix :

DESIGNATION	PU H.T.	REMISE	PX NET	QTES	TOTAL
Abri de touche aluminium monobloc Lg 1,5m + lames ref AB16TT	1 290 €	300,0 €	990,0 €	2	1 980,00 €
MAIN COURANTE AVEC REMPLISSAGE TREILLIS SOUDE LONGUEUR 390ML	29 500 €	5 500,0 €	24 000 €	1	24 000 €
Portillon simple + portail 2 vantaux ouverture de 3m remplissage 8/6/8	2 200 €	650,0 €	1 550,00 €	1	1 550,00 €
Panneaux treillis soudé 2,51m hauteur 0,80m epaisseur 8-6-8 blanc					
Poteau MC diamètre 60 LG 1500 ZN plast + 3 brides db-stop					
Lisse ZN Plast longueur 2m50, coude mâle aluminium plastifié					
But foot a 11 Ø 102mm alu la paire avec fourreau, mat de soutien	3 000 €	600 €	2 200 €	1	2 200 €
Système de relevage filet à 11 joueurs (la paire) + 2 filets 11 joueurs	700 €	250 €	450 €	1	OFFERT
Enlèvement et évacuation en déchèterie de 390ML de cloture			6 500 €	1	6 500 €
Mise en place du chantier, pose de 390ML de main courante			9 200 €	1	9 200 €
avec remplissage treillis soudés, 1 portail 2 vantaux et 1 portillon					
Fourniture de 132ml de main courante sans panneaux rigides			4 100,00 €	1	4 100 €
Pose de 2 buts de foot + fourniture de 20m3 béton pour l'ensemble			5 800,00 €	1	5 800 €
frais de port			150 €	1	150 €
			PRIX TOTAL H.T.		55 480,00 €
			T.V.A		11 096,00 €
			PRIX T.T.C.		66 576,00 €

DELAI DE LIVRAISON 8 SEMAINES

Validité de l'offre : dans la limite des stocks disponibles

Règlement : mandat administratif



MÉFRAN
COLLECTIVITÉS
DIVERS EQUIPEMENTS
SPORT, JEUX
FOURNITURE ET POSE

ALTRAD MÉFRAN COLLECTIVITÉS
Société au capital de 100 000 € - 40000 rue de la République - 80540 FLUY - FRANCE
Téléphone : 07 88 30 62 26 - Email : mefran@altrad.com
Site internet : www.mefrancollectivites.com

✓ Personnel Communal – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, de créer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à compter du 19 mars 2025.

✓ Antenne Relais – Convention

Monsieur le Maire explique qu'un accord de principe a été signé le 18 septembre 2024, avec la société CELLNEX, pour l'installation d'une antenne relais, pouvant accueillir 4 opérateurs, sur le terrain cadastré B 1045 situé derrière la salle socio-culturelle sis 16 bis Douce Rue.

Cet accord proposait la signature d'une convention pour un loyer annuel de 2000€.

Sur cet accord, Monsieur le Maire a porté les réserves suivantes :

- que les 4 opérateurs puissent s'installer effectivement sur l'antenne relais
- que le montant du loyer annuel fixé puisse être revu à la hausse et appliqué à chaque opérateur.

Monsieur le Maire précise qu'une antenne relais est déjà installée par un autre opérateur et que le loyer annuel est de 3212.84€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, .

refuse que la convention soit signée en les termes proposés par la société CELLNEX dans l'accord de principe, trouvant la proposition de loyer annuel de 2000€ trop faible.

Demande une négociation du loyer à la hausse et de préciser les modalités de son versement par chaque opérateur.

✓ Questions diverses

L'école maternelle R. DUMAHEL remercie la municipalité pour l'achat des bords dans les deux cours et pour la subvention pour l'activité Escrime.

France Alzheimer remercie le conseil municipal pour la subvention de 300€ accordée à leur association.

Suite à la demande de l'ARS de désigner un référent lutte antivectorielle dans notre commune, Monsieur Patrice AUBE accepte cette désignation.

Pour faire suite au courrier de Monsieur Alexis MARGRIT et Cassandra MALLARD , le conseil municipal donne un accord de principe sur la modification du plan cadastral permettant un réalignement du terrain situé 15 rue derrière le bois. Il est noté que les frais liés à l'intervention d'un géomètre seront à la charge des demandeurs.

La librairie Valleriaux dans son catalogue de livres anciens et modernes nous propose d'acheter un livre « L'Eglise de Saint Germer de Fly et sa Sainte-Chapelle » pour la somme de 80€, le conseil ne se prononce pas. Il souhaite vérifier que la commune ou l'office de tourisme ne soient pas déjà en possession de celui-ci et souhaite plus de renseignements sur cet ouvrage.

L'ordre du jour est épuisé ; la séance est levée à 20h30.

LEVASSEUR Alain, Maire.

